



LE CENTRE
> D'ETUDES
OLYMPIQUES

Programme de bourses de recherche olympique avancée

Objectifs, règlement et
principes d'application –

Concours 2021/2022

Novembre 2020

> TABLE DES MATIERES

1.	Objectif	3
2.	Admission	5
3.	Procédure de dépôt des candidatures et délai	6
4.	Indemnités	7
	Dépenses autorisées	7
	Dépenses non autorisées	7
5.	Modalités d'attribution et de notification	8
6.	Publications et engagements	8
7.	Secrétariat	10
8.	Informations complémentaires	10
	Comité de sélection	10
	Liste complète des projets récompensés	10

1. OBJECTIF

Le principal objectif de ce programme de bourses du Centre d'Études Olympiques (CEO) est de promouvoir les recherches avancées sous l'angle des sciences humaines ou sociales menées par des chercheurs confirmés dans des domaines de recherche prioritaires définis chaque année par le CIO.

> Pour le concours 2021/2022, les domaines de recherche prioritaires sont les suivants :

1. Analyse des moyens et méthodes mis en œuvre par les Fédérations Internationales de sport et les Comités Nationaux Olympiques pour transmettre et appliquer les règles d'éthique et d'intégrité établies par le Mouvement olympique, à savoir le [Code d'éthique](#), les [Principes universels de base de bonne gouvernance](#) et le [Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions](#).
2. Contribution du Mouvement olympique, de la sphère sportive et/ou du secteur en charge du développement du sport aux [objectifs de développement durable](#) – Études de cas et analyse de l'impact des initiatives sportives, en particulier celles organisées au niveau local, et de leur intégration dans une approche fondée sur les droits de l'homme.
3. Développement d'une méthodologie pour une recherche longitudinale complète sur les programmes d'éducation olympique dirigés par les COJOs, leur rôle et leur impact potentiel sur la promotion de l'Olympisme au niveau national (dans le pays hôte) et mondial, et leur contribution au succès des Jeux et à la création d'avantages durables pour les jeunes sur le territoire hôte.
4. Entraînement et mentorat des athlètes de la génération Z - Comment entraîner de jeunes athlètes d'élite (tranche d'âge : 15-18 ans), comprendre leurs attentes, nouer des relations constructives avec eux, inclure des valeurs dans leur entraînement et identifier les défis, les compétences et les stratégies à privilégier sur la base d'études de cas, y compris divers sports d'été et d'hiver de différents continents.
5. Environnements pour une pratique du sport en toute sécurité : recherche sur les expériences des athlètes, des entraîneurs et des organisations sportives dans différents sports et pays afin de déterminer les interventions fondées sur des données probantes pour protéger les athlètes du harcèlement et des abus dans le sport.

6. Évaluation de l'héritage olympique – Étudier l'héritage à l'aide d'approches empiriques, fondées sur des données. La priorité sera accordée aux études portant sur les éditions des Jeux Olympiques encore insuffisamment documentées : Jeux d'été organisés durant la période 1972-2004, Jeux d'hiver organisés durant la période 1968-2006 et candidatures olympiques. Les candidats intéressés par le sujet trouveront dans [l'Olympic World Library](#) une revue systématique des publications universitaires sur l'héritage des Jeux Olympiques de 1896 à 2016 (voir [ici](#))
7. Héritage olympique immatériel – Examen des changements à long terme amorcés à la suite de la tenue des Jeux Olympiques ou des Jeux Olympiques de la Jeunesse en termes de : a) compétences, connaissances et réseaux ; b) politiques et gouvernance ; et c) propriété intellectuelle et son impact sur la marque olympique (mère). Les études doivent être empiriques et porter sur des éditions des Jeux Olympiques, des Jeux Olympiques de la Jeunesse ou des candidatures olympiques datant d'au moins quatre ans (c'est-à-dire des éditions de 2016 ou avant).
8. Initiatives des organisations sportives visant à améliorer la participation des femmes au sein de leur administration et instances de gouvernance – Analyse des bonnes pratiques et initiatives couronnées de succès des CNO et des fédérations nationales de sport dans les pays du sud (aussi appelés "Sud global")
9. La dimension économique du secteur du sport - Méta-analyse des études déjà réalisées évaluant le PIB lié au sport ainsi que l'activité économique et l'emploi liés au sport.
10. La place du sport et de l'activité physique dans le secteur de la santé en tant qu'outils de prévention et de soins de santé principaux contre les maladies non transmissibles – Analyse des tendances du discours politique et des politiques des gouvernements nationaux en réponse à la pandémie de COVID-19 avec un accent particulier mis sur les futurs pays hôtes des Jeux Olympiques.
11. Le rôle joué par le sport en toute sécurité dans les crises humanitaires et son impact sur les réfugiés, les jeunes déplacés à l'intérieur de leur propre pays et les communautés hôtes (impact sur le bien-être psychosocial, la santé mentale, la cohésion et l'intégration sociales). Comment des lieux sûrs et une pratique sportive en toute sécurité peuvent-ils contribuer à la protection des filles et des garçons ? (Pour de plus amples informations sur le sujet, merci de consulter l'ouvrage intitulé "[Boîte à outils, sport pour la protection: Planification avec des jeunes en situation de déplacement forcé](#)", préparé par le HCR, le CIO et Terre des hommes.)
12. Les athlètes au cœur du Mouvement olympique – Opportunités et défis pour renforcer les droits et responsabilités des athlètes.
13. "Les sports urbains" comme opportunité de renforcer les liens entre le sport, l'art, la culture et la société – Études de cas basées sur les "sports/disciplines/épreuves urbains" inclus dans les programmes sportifs des Jeux de Tokyo 2020 et Paris 2024 (skateboard, BMX, breaking, basketball 3 contre 3, escalade et surf).
14. L'impact du report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et d'autres compétitions internationales de sport sur la santé mentale des athlètes, leur performances sportives et retraite "forcée" – Études de cas comprenant divers sports d'été sur différents continents.

15. Obstacles et défis rencontrés par les femmes entraîneurs et arbitres de haut niveau dans les sports inscrits au programme des Jeux Olympiques d'été et d'hiver de tous les continents - Recherche sur les obstacles rencontrés par les femmes et identification des bonnes pratiques permettant d'attirer et de retenir les femmes en tant qu'entraîneurs et arbitres des sports olympiques.
16. Principales opportunités, défis et tendances majeurs de l'industrie au niveau mondial concernant l'organisation et la livraison d'événements sportifs de grande envergure et la participation à ceux-ci :
- du point de vue de l'athlète et de l'organisateur de l'événement, compte tenu de l'impact croissant des composantes virtuelles et numériques (expérience "phygitale")
 - du point de vue de la durabilité, en raison du besoin croissant de modèles responsables et durables
 - d'un point de vue économique, pour faire face à l'évolution des modèles commerciaux et des flux de revenus
 - du point de vue de l'expérience des participants (y compris les spectateurs, le personnel et les volontaires, les entraîneurs et les arbitres, etc.), à la lumière de l'évolution des conditions sociales, démographiques et sanitaires.

Veillez noter que nous ne nous attendons pas à ce qu'une seule proposition puisse couvrir toutes les différentes dimensions énumérées ci-dessus.

Un objectif complémentaire de ce programme est d'encourager les candidats à consulter les collections du CEO lorsqu'elles apportent une valeur ajoutée à la recherche.

2. ADMISSION

Peuvent être candidats les enseignants universitaires, maîtres de conférences et autres chercheurs ayant obtenu leur doctorat, occupant actuellement une fonction universitaire/de chercheur et/ou rattachés à une université pour la durée de la bourse (depuis le dépôt de la candidature jusqu'à la remise du rapport final).

Les candidats doivent soumettre une proposition directement liée à au moins un des domaines de recherche susmentionnés. Les projets de recherche seront acceptés uniquement si les candidats justifient clairement que les résultats seront pertinents au regard de la problématique actuelle du domaine prioritaire concerné. Les projets portant sur les sciences (à savoir la biomécanique, la physiologie, la médecine, les neurosciences, etc.) ne seront pas acceptés.

Les autres critères d'admission sont les suivants :

- Les candidats doivent maîtriser le français ou l'anglais.
- Les candidats peuvent se présenter individuellement ou collectivement. Dans le second cas, l'ensemble des membres du groupe de recherche devra répondre à tous les critères d'admission. De plus, un des membres du groupe devra être nommé coordinateur et assurer le lien avec le CEO. Les candidatures collectives interdisciplinaires et interculturelles sont encouragées.

Ces critères d'admission seront strictement appliqués.

3. PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DELAI

Les dossiers de candidature et toute la documentation complémentaire devront être rédigés dans l'une des deux langues officielles du Mouvement olympique, à savoir le français ou l'anglais.

Les dossiers de candidature complets devront comprendre les informations suivantes :

1. Le **formulaire officiel de candidature** dûment complété.

Le formulaire est disponible sur les [pages Internet du CEO](#). Veuillez noter que la [marche à suivre et les conseils pour compléter les formulaires de candidature aux programmes de bourses de recherche](#) sont disponibles sur notre site web.

2. **Une preuve officielle et actuelle d'emploi**, incluant le statut universitaire/de chercheur, rédigée sur papier à en-tête et validée par la ou les universités du(des) candidats (*Annexe 1*).
3. S'il s'agit d'une **candidature collective**, un **bref curriculum vitae** (maximum deux pages par membre) contenant des informations fondamentales sur la formation, les responsabilités universitaires passées et actuelles ainsi que l'expérience professionnelle du(des) membre(s) collaborant avec le coordinateur du projet (*Annexe 2*).
4. Si la proposition de recherche du(des) candidat(s) implique des **entretiens**, des **enquêtes** ou toute autre **méthodologie impliquant des personnes**, un certificat indiquant que **le projet a été revu et approuvé par le comité d'éthique** de l'université doit être transmis (*Annexe 3*).

Les dossiers de candidature complets devront être envoyés uniquement via [le portail du CEO](#) d'ici au **1er février 2021** au plus tard. Passé ce délai, les dossiers incomplets ou les nouvelles candidatures ne seront pas acceptés. Une confirmation de l'acceptation de la candidature sera envoyée par courrier électronique dans un délai d'une semaine après réception du dossier.

4. INDEMNITES

Les candidats sélectionnés recevront une bourse de recherche de 20 000 USD maximum par projet. Le comité de sélection du programme de bourses décidera du montant total alloué après analyse de tous les éléments de la candidature.

DEPENSES AUTORISEES

Les dépenses de recherche essentielles et directement liées au projet, comme suit :

- frais de déplacement (en classe économique) et de séjour si en dehors du lieu de résidence du candidat ;
- frais de traduction pour tout matériel de recherche pertinent ;
- autres dépenses pertinentes liées à la recherche.

Les frais pour l'assistance à la recherche seront pris en charge lorsque cela est essentiel et dûment justifié. Le détail du nombre de jours, des tâches à accomplir ainsi que du tarif journalier doit être communiqué.

DEPENSES NON AUTORISEES

- Salaire et/ou bénéfice accessoire, assurance comprise ;
- Frais d'inscription à des cours ;
- Supervision ou support institutionnel ;
- Dépenses antérieures à la date d'attribution de la bourse ;
- Achat de matériel électronique (ordinateur, caméra, etc.).

La bourse sera versée par le biais de l'institution universitaire du candidat (ou coordinateur) retenu selon le calendrier suivant : une moitié lorsque la bourse est allouée et une moitié à la réception du rapport de recherche final.

5. MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION

Le comité de sélection du concours est composé d'experts mondialement reconnus pour leur participation active à des études olympiques, ainsi que de représentants du CEO. L'administration du CIO et des répondants académiques participent également au processus de sélection. Les décisions se prennent sur la base de la qualité du dossier de candidature, de l'importance de la recherche proposée pour au moins un des domaines de recherche prioritaires, de l'intérêt des résultats escomptés pour les programmes et/ou activités du CIO, de la faisabilité du projet et des compétences du(des) candidat(s) à mener à bien la recherche de manière satisfaisante.

Ces mêmes critères seront pris en compte par le CEO pour déterminer d'année en année le nombre maximal de bourses attribuées.

Les **résultats du concours** seront notifiés aux candidats **d'ici au 7 juin 2021**.

Une description détaillée de la procédure d'évaluation et de sélection ainsi que la liste des répondants académiques qui ont participé au programme sont disponibles sur nos [pages Internet](#).

6. PUBLICATIONS ET ENGAGEMENTS

Toutes les bourses sont subordonnées à la signature du "Contrat lié au projet de recherche" ("le Contrat") par le candidat retenu, ou le coordinateur dans le cas de demandes collectives, et son université. Le Contrat décrit les modalités et les conditions de la collaboration entre le boursier, son université et le Centre d'Études Olympiques. Les candidats, ou les coordinateurs en cas de demandes collectives, sont priés de lire le Contrat ([disponible ici](#)) et d'en informer leur université avant de soumettre une demande.

Les boursiers devront programmer au moins deux rencontres avec les membres de l'administration du CIO associés au projet : une première au début de leur projet de recherche et une deuxième après le dépôt du rapport intermédiaire. Pour les boursiers qui n'ont pas besoin de consulter les collections du CEO, les rencontres seront organisées en ligne. Il est vivement recommandé à ceux qui prévoient de consulter les collections du CEO de combiner en un seul voyage à Lausanne leur rencontre avec le personnel du CIO et leur visite au CEO. Le CEO prendra contact avec les boursiers afin de planifier leur venue.

Les boursiers s'engagent à fournir au CEO les documents suivants (version électronique), en français ou en anglais :

- un **rapport intermédiaire** six mois après avoir été informés de l'octroi de la bourse, comprenant une description de l'état d'avancement du projet (2 000 mots maximum) et un aperçu des dépenses encourues jusque-là ;
- un **rapport de recherche final** avant mi-juin 2022. Le rapport final, qui pourra être publié par le CEO, sera constitué de trois parties :
 1. Premier document (environ 50-60 pages) :
 - un résumé (200 mots maximum) et une liste de mots clés ;
 - une synthèse comprenant une courte description du sujet de recherche et de ses objectifs et soulignant les principaux résultats, conclusions et recommandations le cas échéant (environ 1 200 – 2 000 mots) ;
 - le rapport incluant le sujet de recherche et ses objectifs ; la méthodologie appliquée ; et une présentation détaillée des résultats, conclusions et recommandations, le cas échéant, du projet de recherche ;
 - Les annexes comportant toute information supplémentaire intéressante pour le projet.
 2. Deuxième document :
 - Une présentation Powerpoint ou un infographique résumant les objectifs, la méthodologie et les résultats clés du projet de recherche.
 3. Troisième document :
 - Une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO. Cette dernière partie doit être envoyée dans un document séparé (modèle à fournir par le CEO).

Les boursiers s'engagent à publier et à diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions à venir, utilisant entièrement ou partiellement les résultats obtenus grâce à la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche olympique avancée. De plus, ils feront parvenir ces publications ou productions au CEO.

7. SECRETARIAT

Pour de plus amples informations concernant le programme de bourses de recherche olympique avancée, veuillez contacter le CEO par [courriel](#) ou téléphone (+41 21 621 6611).

Pour en savoir plus sur les activités et les collections du **Centre d'Études Olympiques**, veuillez consulter nos [pages Internet](#).

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMITE DE SELECTION

Pour le programme de bourses de recherche olympique avancée 2020/2021, le Centre d'Études Olympiques a reçu 44 candidatures et alloué 7 bourses. Le comité de sélection, qui est chargé de recommander au CEO les projets à récompenser, était composé des experts suivants :

- Marion KEIM LEES (University of the Western Cape, Afrique du Sud)
- Sigmund LOLAND (Norwegian School of Sport Sciences, Norvège)
- Ana Maria MIRAGAYA (Universidade Estácio de Sã, Brésil)
- Hisashi SANADA (Tsukuba University, Japan)
- Benoît SEGUIN (University of Ottawa, Canada)
- Tracy TAYLOR (Victoria University, Australie) et
- Thierry ZINTZ (Université catholique de Louvain, Belgique).

Ce comité a pris en considération l'évaluation rendue par une sélection de [répondants académiques](#) et les départements concernés du CIO.

LISTE COMPLÈTE DES PROJETS RÉCOMPENSÉS

La liste complète des projets financés par le Centre d'Études Olympiques depuis la création de ses programmes de bourses en 1999 est disponible [ici](#). Disponible en anglais uniquement, cette liste est organisée par thèmes et propose l'accès au texte intégral du projet lorsque ce dernier est disponible en ligne.